

**Informations relatives à la rémunération de Monsieur Marc de Garidel,**

**Président du Conseil d'administration d'IPSEN**

**Boulogne-Billancourt, le 30 mars 2018**

Conformément aux articles L. 225-42-1 et R. 225-34-1 du Code de commerce et aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, IPSEN rend public les éléments de rémunération de Monsieur Marc de Garidel en tant que Président du Conseil d'administration de la Société.

Lors de sa réunion du 28 mars 2018, le Conseil d'administration de la Société a approuvé une modification des missions spécifiques de Monsieur Marc de Garidel en tant que Président du Conseil d'administration, en lien avec ses nouvelles fonctions de Directeur Général de la Société Corvidia, et revu en conséquence le montant de sa rémunération fixe annuelle.

**Rémunération fixe annuelle**

Sur recommandation du Comité des Rémunérations, le Conseil d'administration a arrêté la rémunération fixe de Monsieur Marc de Garidel à un montant annuel brut total de 600.000 euros, comparée à 800.000 euros précédemment.

Pour 2018, cette nouvelle rémunération sera versée sur une base *pro rata temporis* à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018.

La présente information est établie et mise en ligne sur le site d'Ipsen ([www.ipsen.com](http://www.ipsen.com)) en application des dispositions du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF.